

Baclofène: le "médicament contre l'alcoolisme" admis au cas par cas

Le HuffPost/AFP | Par [Aude Lorriaux](#) Publication: 25/04/2012 16h04 Mis à jour: 25/04/2012 16h27



Après des années de polémique, le "médicament contre l'alcoolisme" est finalement admis. Du moins à certaines conditions : [l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé](#) (Afssaps), l'agence du médicament en France, autorise en effet le [baclofène](#) "au cas par cas".

Le baclofène est un vieux médicament, autorisé depuis 1974, et [habituellement utilisé comme décontractant musculaire](#). Mais il était utilisé aussi depuis longtemps, en dépit de toute autorisation, par un grand nombre d'alcooliques - 30.000 selon des estimations - pour combattre leur dépendance. Il a fallu attendre 2008 et

la parution du livre ["Le dernier verre"](#) du cardiologue [Olivier Ameisen](#) pour que cet usage détourné soit révélé au grand public et qu'un débat émerge. Dans ce livre le cardiologue expliquait que ce médicament avait supprimé son envie de boire.

"Bénéfices cliniques"

"De nouvelles données (...) montrent des bénéfices cliniques chez certains patients", avance l'Afssaps; un véritable revirement, puisque l'agence avait prononcé en juin dernier "une mise en garde" à propos du médicament.

L'agence assortit cependant cette forme d'autorisation d'un certain nombre de précautions. "Le recours au baclofène doit être considéré au cas par cas et avec une adaptation de la posologie (ndlr: dose) individuelle afin de garantir dans le temps la dose utile pour chaque patient", précise-t-elle. Inutile aussi de crier victoire : l'efficacité du baclofène n'est "pas encore démontrée à ce jour", et l'alcoolisme ne se "guérit" pas d'un simple coup de baguette magique. Selon l'Afssaps, la meilleure réponse reste encore l'approche "globale" par les médecins, prévient l'agence.

Un essai clinique contrôlé en cours

Pour confirmer l'apport positif du baclofène dans la lutte contre l'alcoolisme, il faudra donc réaliser des études plus approfondies : "une meilleure connaissance du profil de sécurité d'emploi du baclofène dans ce cadre est absolument nécessaire et justifie de maintenir une surveillance très active de l'Afssaps et des professionnels de santé", met en garde l'agence.

Ce qui pourrait arriver bientôt. L'Afssaps a en effet autorisé en avril dernier le lancement d'[un essai clinique contrôlé](#), baptisé "Bacloville", chez des patients présentant une consommation d'alcool à haut risque. Ils doivent être suivis pendant au minimum un an. Une nouvelle actualisation est prévue "dans un délai de 6 mois".

http://www.huffingtonpost.fr/2012/04/25/baclofene-le-medicament-contre-alcoolisme-admis_n_1451883.html?show_comment_id=151312775#comment_151312775